



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui a eu lieu le lundi 12 septembre 2016 à 20 heures sous la présidence de Mme Elisabeth CELARD, Maire.

Tous les membres étaient présents sauf M. Pierre MONTABONNET (procuration à M. BOITON), M. Luc AUGAGNEUR (procuration à Mme MOSNIER).

Mme Cécile DEZARNAUD était secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

CREATION D'UN SKATEPARK

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (M. AUGAGNEUR), approuve la réalisation d'un skatepark au Stade suite à la présentation du projet réalisé par les élèves de l'école « Paul Vincensini » pour la pratique de skate-board, rollers, trottinettes et BMX. L'offre de l'entreprise BUFFIN 69 – AMPUIS d'un montant de 7 761 € HT est retenue pour la réalisation d'un tapis d'enrobé ainsi que l'offre de la Sarl DIVERS CITE 69 – RILLIEUX LA PAPE d'un montant de 22 795 € HT pour la fourniture et pose de différents modules.

CONVENTION DE REMISE DE VOIRIE RETABLIE – ASF / COMMUNE – CHEMIN DU PETIT PARIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de remise de voirie rétablie à signer avec la Société des Autoroutes du Sud de la France afin de régulariser la portion de la voie communale n° 11 « chemin du Petit Paris » au profit de la Commune. Cette portion de voie assure la desserte locale des propriétés riveraines.

RECTIFICATION LIMITE CADASTRALE – PROPRIETES SALVI / Sté ST CHRIST / Commune de REVENTIN-VAUGRIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les modifications apportées au parcellaire cadastral pour la régularisation des limites de propriété entre la Société St Christ, M. SALVI et la Commune de Reventin-Vaugris. Le document d'arpentage établi est approuvé.

Mme le Maire,
E. CELARD